

Appel à projet 2023 Garantie d'activité Fiches annexes

Ateliers Parcours
d'Insertion

Accompagnement Professionnel Spécialisé - APS

Atelier : Consolidation des Entreprises De travailleur Indépendant (ETI)

Contexte

Les profils des bénéficiaires du RSA varient selon leurs histoires personnelles, leurs difficultés et leurs atouts, leurs besoins, leur environnement familial... Par ailleurs, la réussite des parcours d'insertion repose sur l'individualisation de l'accompagnement, notamment pour ceux qui ont créé une activité depuis plus de deux ans et qui n'ont pas réussi à rendre cette activité suffisamment rémunératrice pour percevoir un salaire issu de leur activité. Il convient donc de proposer aux bénéficiaires du RSA un accompagnement adapté à leurs situations au travers une prestation d'accompagnement au développement de leur entreprise.

Phases à mettre en œuvre

*Diagnostic de la situation de l'ETI

- ◇ Etablissement d'un diagnostic de viabilité de l'activité de l'entreprise par un expert financier, pour les ETI bénéficiaires du RSA ayant débuté leur activité depuis plus de 2 ans.
- ◇ Vérification de la solidité de l'activité, de la réunion des conditions économiques et financières, de l'adaptation de la forme juridique à la nature de l'activité en fonction des contraintes réglementaires et des implications fiscales, sociales ou juridiques
- ◇ Signature d'un Contrat d'engagements réciproques (CER) spécifique formalisant l'engagement entre l'ETI et le Département, de mettre en place un suivi avec un appui technique sur une durée d'un an
- ◇ Radiation du dispositif RSA en cas de non-respect des préconisations ou de non-signature du CER

*Aide à la structuration financière

- ◇ Vérifier la pertinence économique de l'entreprise
- ◇ Elaborer si nécessaire un plan de financement et un tableau de trésorerie
- ◇ Accompagner si nécessaire dans les recherches de financement adapté auprès des banques, ou aux acteurs
- ◇ Accompagner dans la mise en place d'outils de suivi comptable

*Accompagnement du développement de l'entreprise

- ◇ Donne accès, à tout moment, à un support technique pouvant répondre aux questions liées au développement de l'activité,
- ◇ Anticiper les éventuelles difficultés financières
- ◇ Aider dans les choix de développement.

Objectifs

- ⇒ Faire un diagnostic de l'activité créée .
- ⇒ Interroger le savoir être, savoir-faire du bRSA, pour une aide à la décision de poursuivre ou suspendre l'activité
- ⇒ Accompagner le développement de l'entreprise par l'apport d'expertise spécialisée si l'activité est viable et présente un po-

NB : Au terme du diagnostic, si l'activité est considérée comme non viable par l'expert financier, le bénéficiaire s'engage à cesser cette activité et devra alors s'engager dans des démarches de recherche d'emploi salarié ou de formation .

Indicateurs souhaités :

- Délais de prise en charge du bRSA post prescription
- Volume des bRSA reçu au cours de l'action
- Typologie des entrées
- Nombre de rencontres avec le bRSA
- Résultats des sorties : nombre de suite de parcours pertinents proposées et adhésion des bénéficiaire à celles-ci



Boulevard du Gouverneur Félix Eboué
97100 BASSE TERRE

Téléphone : 05 90 99 77 77
Ligne directe : 05 90 99 77 27
Courrier : dgai@cg971.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE GUADELOUPE

Réussir son insertion
professionnelle à tous âges